Écrit par sylvie.duval@finances.gouv.fr (Sylvie Duval)
Mardi, 31 Juillet 2012 00:00 -

Le nouveau classement hôtelier, entré en vigueur le 23 juillet dernier, interdit toute référence à l'ancien classement.
La loi du 22 juillet 2009 de développement et de modernisation des services touristiques a réformé le dispositif de classement des hôtels. Depuis le 23 juillet 2012, l'ancien classement n'est plus valable et les hôteliers qui n'ont pas effectué leur demande de classement selon les nouveaux critères ne peuvent plus revendiquer d'étoiles. Ils doivent par conséquent retirer le panonceau bleu de la façade de leur établissement.
Seuls les hôteliers ayant le nouveau panonceau peuvent afficher et revendiquer leurs étoiles.
Contrairement à la précédente réforme sur le classement hôtelier, en 1986, qui avait vu les anciennes et les nouvelles étoiles cohabiter, la nouvelle réglementation impose la disparition des anciennes étoiles afin d'éviter toute confusion dans l'esprit de la clientèle.

en savoir plus

Consultez la source sur Veille info tourisme: Le panonceau bleu disparaît des façades dhôtel